

Delphine Errotabehere & Marc Fabre

30 Rue du Temps Passé

33000 BORDEAUX

ABAFIM

Monsieur Domec

16 avenue de la Marne

65000 TARBES

Le Lundi 20 juin 2022

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Résiliation de mandat de vente exclusif

Monsieur Domec,

En date du 14 Avril 2022, nous avons signé avec votre agence un mandat de vente exclusif portant sur le bien situé à l'adresse suivante : Lieu-Dit Cularous, 65400 Arras en Lavedan.

Ce mandat vous donnait l'exclusivité sur la commercialisation de notre bien. Votre Incompétence nous amène aux éléments suivants :

- Après 2 mois de signature de l'offre, nous n'avons toujours pas signé le compromis de vente
- Au niveau des diagnostics, vous avez insisté pour faire réaliser le diagnostic plomb qui n'est pas nécessaire, du fait que nous vendons une grange agricole
- La convention de pâturage (et non pacage comme vous l'avez précisé dans votre mail) est une obligation réglementaire. Pour quelqu'un qui est soi-disant du pays, vous ne connaissez rien. En effet la convention de pâturage doit être signée avec un agriculteur (et non pas un paysan comme vous le dites) du territoire.
- Ensuite, concernant l'eau, le potentiel futur acquéreur a fait une offre en connaissance de cause (vous étiez au courant depuis notre première visite le samedi 26 mars 2022, que l'eau était à disposition sur la parcelle, à partir du captage réalisé par l'agriculteur). Par ailleurs, nous avons transmis à la notaire Maître Cazeils, la convention co-signée avec l'agriculteur d'utilisation de l'eau.
- A notre insu, le potentiel acquéreur a fait une demande de captage d'eau directement auprès de la mairie (votre mail de ce jour, le lundi 20 juin 2022). De ce fait, vous auriez dû nous mettre au courant avant même d'en faire la demande, demande qui sera probablement rejetée et qui retarde considérablement la signature du compromis.
- D'autre part, vous avez effectué des visites de manière informelle ; nous attendons ce jour, le lundi 20 juin, les bons de visite correspondants, qui sont obligatoires.